



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille vingt deux le 14 novembre à dix-neuf heures, le BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la maison Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 4 novembre 2022

Nombre de membres : 11

Nombre de membres présents : (8)

Etaient présents : BOURLIATAUD Isabelle, COUEGNAS David, , LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe, , SAUTOUR Jean-Claude ; WAMPACH Joe

Etaient excusés (2) : FORESTIER Joël ; RIVET Françoise

Pouvoirs (1) : RIVET Françoise à LE GOUFFE Yves

Etaient absents (1) : BLANQUET Géraldine,

Secrétaire de séance : MATINAUD Gilles

N°2022-818 : SUBVENTION ENTREPRISE « LA CONCIERGERIE DU SOUVENIR »

Monsieur le Président présente le dossier de subvention de l'entreprise « La Conciergerie du Souvenir» dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises : « aide à la création d'une TPE ».

Madame Christelle VILLAMOR a créé son entreprise en janvier 2022, sur la commune de Linards. C'est une entreprise qui propose du nettoyage de sépultures pour les particuliers, un service de fleurissement des tombes et un service de rejointoiement des joints altérée et réfection de gravures.

C'est aussi une entreprise au service des Collectivités qui propose des prestations de : entretien de monuments aux morts, entretien de stèles commémoratives, réfection de gravures, entretien de caveaux communaux, entretien des cimetières (tontes des espaces engazonnés, nettoyage des allées, ...).

L'offre de services s'inscrit de plus dans une démarche éco-responsable puisqu'aucun produit chimique n'est utilisé. Les tontes, désherbages et nettoyages se font de manière manuelle ou avec une débroussailleuse, une tondeuse, un nettoyeur haute pression ou grâce à des appareils thermiques.

087-248719338-20221114-2022-818-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2022

La « Conciergerie du Souvenir » est constituée en SASU. La gérante a fait ce choix car elle envisage son activité dans la durée. Elle souhaite développer ses activités et son offre de services dans les années à venir et créer des emplois pérennes sur notre territoire.

Pour le fleurissement, un partenariat avec « les serres de Stéphanie », autre entreprise linardaise, a été créé.

Considérant que avec un capital social de 2 000 € et conformément aux règles en vigueur, l'entreprise « La Conciergerie du Souvenir », sise le Grand Bueix Nord 87130 Linards, pourrait bénéficier d'une subvention de 40 %, plafonnée à 4 000 € conformément à la délibération n°2022-07 du Conseil Communautaire du 7 mars 2022 ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur et notamment sa compétence obligatoire et l'article 5.2 ayant trait au développement économique ;

Vu la délibération n°2020-35 du 8 juin 2020 de délégation d'attributions de l'organe délibérant au bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau, en référence à la délibération n°2022- 07 du Conseil Communautaire du 7 mars 2022, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 800 € au titre de l'aide à la création d'une TPE à l'entreprise « La Conciergerie du Souvenir » ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet, et notamment une convention de partenariat donnant les obligations des parties.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 14 novembre 2022***



**Le Président
Yves LE GOUFFE**